



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/12

Reçu en Préfecture le : 26/09/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 septembre 2012
D-2012/490

Aujourd'hui 24 septembre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, *Mr Josy REIFFERS (présent jusqu'à 17h40); Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h05)*

Excusés :

Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Chafika SAILOUD, Madame Béatrice DESAIGUES

Gestion et maintenance assistée par ordinateur de l'éclairage public. Signature du Marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le service des Mises en Lumière de la Direction des Espaces Publics et des Déplacements Urbain gère l'éclairage public de la commune, à savoir 30 900 supports lumineux (dont 3000 pour les 70 mises en lumière d'édifices patrimoniaux), 500 armoires de commande et 800 km de réseaux. A ce titre il gère environ 6 000 interventions curatives annuelles et environ 9 000 préventives.

La rigueur nécessaire à la gestion de ce patrimoine a conduit la Ville à se doter en 2008 d'une solution informatique de gestion et maintenance assistée par ordinateur de l'éclairage public. Suite à une procédure adaptée, la société CITEGESTION a été retenue pour assurer la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance de ce système.

Ainsi, la connaissance accrue du patrimoine de l'éclairage public de la commune et l'optimisation des processus de maintenance permettent d'augmenter la qualité du service rendu aux administrés. Les outils disponibles permettent de limiter la redondance de certaines actions et apportent un maximum d'efficacité. Ils constituent un environnement d'échange d'informations entre les différents acteurs de l'éclairage public de la Ville : les gestionnaires du parc de l'éclairage public (agents de la Mairie) et les sociétés d'entretien et d'exploitation des installations (intervenants externes).

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité du système, la Ville de Bordeaux souhaite donc conclure avec la société CITEGESTION, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence afin d'assurer la maintenance corrective et évolutive du logiciel, la fourniture et la mise en œuvre de modules complémentaires, les formations des gestionnaires ainsi que les éventuels développements.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Le montant annuel de la maintenance est estimé à 8 000 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché précité avec la société CITEGESTION, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020, articles 2031, 205, 232, 2183, 611, 6156, 6184 et 617.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE